

COMMUNE DE SAHUNE

COMPTE RENDU - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{ER} FEVRIER 2021

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / Approbation Avant-Projet travaux Assainissement et Eau potable Quartiers Plaine du Moulin, Amont brise-charge grande Fontaine et aval réservoir Gauthier
- Délibération / Demande DETR travaux Assainissement et Eau
- Délibération / Création Suppression poste agent entretien communal
- Délibération / Location bureau 1^{er} étage Mairie
- Délibération / Reversement Aide Education Nationale pour Plan bibliothèque à Ecole maternelle
- Délibération / Acquisition terrain poste refoulement assainissement Moulin, devis géomètre et acte administratif
- Délibération / Devis acquisition chloromètre
- Arrêté DECI
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le Maire accueille l'ensemble des conseillers pour la première réunion de l'année et leur présente ses vœux. Il leur demande l'autorisation de rajouter, à l'ordre du jour, une délibération relative à une rectification de cession de terrain. La demande est acceptée à l'unanimité.

Jennifer MOURRE est désignée secrétaire de séance

0 – Approbation compte rendu CM du 7 décembre 2020

Le compte rendu du 7 décembre 2020, transmis aux conseillers avec leur convocation, est approuvé à l'unanimité.

0.1 Délibération / modification superficie parcelle à céder à Mr Aumage :

Dans le cadre de la régularisation de propriété entre la Commune et Mr Aumage, le maire explique que, suite au passage du géomètre pour délimiter la partie de terrain à céder par la commune, il a été relevé, par le service du cadastre, une nouvelle erreur. La superficie à céder est finalement de 30 m². Le notaire en charge du dossier, pour rédiger l'acte de cession, demande de produire les bons documents. Il y a donc lieu d'annuler la délibération du 7 décembre 2020 pour reprendre une délibération identique indiquant la bonne superficie à céder.

Décision adoptée à : l'unanimité.

1 – Délibération / Approbation Avant-Projet travaux Assainissement et Eau potable Quartiers Plaine du Moulin, Amont brise-charge grande Fontaine et aval réservoir Gauthier

Le maire présente l'avant-projet des travaux cités en objet établi par le cabinet MERLIN maître d'œuvre. Il propose de valider cet avant-projet et de solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Département de la Drôme et de l'Etat au titre de la DETR 2021 cela afin d'obtenir les aides maximales pour la réalisation de l'ensemble de cette opération.

Décision adoptée à : l'unanimité

2 – Délibération / Demande DETR travaux Assainissement et Eau :

Sans objet – sujet regroupé avec délibération précédente

3 – Délibération / Création – Suppression poste agent entretien ménager des bâtiments communaux :

Afin de régulariser les emplois existants dans la commune, il est proposé aux élus de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 4h30 hebdomadaires et à la Suppression de poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (17h30). Cette modification intervient suite au départ en retraite de l'agent d'entretien ménager des bâtiments communaux titulaire du poste et de l'arrêt de sa mise à disposition auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et du SIVOS, le nouvel agent n'effectuant plus que 4h30 hebdomadaire.

Décision adoptée à : l'unanimité

4 – Délibération / Location bureau 1^{er} étage mairie :

Suite à un imprévu, l'ouverture effective du cabinet de la psychologue ne sera pas connue avant le 15 février 2021. Dans le cas où l'ouverture serait officialisée le 15, Il est proposé aux élus de valider le bail prévu pour la location de bureaux au 1^{er} étage pour 15.22m² + Salle d'attente 6 m² au prix de 254.64€ par mois. La première année d'installation du cabinet, le loyer est ramené à 127.32€ mensuels.

Décision adoptée à : l'unanimité

5 – Délibération / Reversement Aide Education Nationale pour Plan bibliothèque à la Maternelle :

L'Etat par le biais du plan « Bibliothèque d'Ecole » a accordé à l'école Maternelle une aide exceptionnelle de 1759€ pour l'achat de livres. Cette aide a été versée sur le compte de la commune de Sahune. Il est proposé aux élus d'en reverser le montant sur le compte des gestionnaires de l'école maternelle. La maitresse pourra ainsi effectuer, à sa convenance, les achats de livre au fur et à mesure des besoins.

Décision adoptée à : l'unanimité

6 – Délibération / Acquisition terrain poste refoulement assainissement Moulin, Devis géomètre et acte administratif :

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à réaliser au quartier du Moulin, il convient de finaliser l'achat de la parcelle nécessaire à l'installation du poste de refoulement. La propriétaire est d'accord pour céder 50 m² au prix de 250€, le devis du géomètre s'élève à 984.00 € TTC et le devis de rédaction de l'acte administratif à 440.40€ TTC. Il est proposé aux élus de valider ces trois points et donner pouvoir au Maire pour finaliser cette acquisition de terrain.

Décision adoptée à : l'unanimité

7 – Délibération / Devis acquisition Chloromètre :

La mesure du taux de chlore dans l'eau distribuée aux usagers s'avère compliquée à contrôler avec le matériel dont dispose la commune actuellement.

Afin de faciliter le travail de l'employé communal et d'améliorer la qualité du contrôle, il est envisagé l'achat d'un analyseur de chlore à lecture directe. Il est proposé aux élus de valider le devis qui a été établi pour la somme de 648€ TTC

Décision adoptée à : l'unanimité

8 – Arrêté DECI :

L'étude du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SDECI) est terminée. L'arrêté final fixant, pour la commune, les généralités, les risques à prendre en compte, les points d'eau incendie et leur modalité de réalisation de leur contrôle sera pris par le Maire. La commune sera ainsi en conformité.

9 – Travaux en cours :

Vidéo Protection : l'installation des caméras est presque terminée, seuls quelques réglages informatiques sont encore nécessaires. Ces caméras sont uniquement destinées à la prévention de délits dans le village et recherches éventuelles de véhicules

Musée Vieux Village : Pour terminer cet aménagement, une réfection sommaire de la voirie a été faite.

Programme travaux Eau Assainissement : Dans le cadre des études préalables à ce programme, une analyse des revêtements de la voirie est nécessaire pour déterminer la présence d'amiante avant réalisation des travaux. Un devis établi par le pôle laboratoire routier du service départemental des routes s'élevant à 2397.0€ HT a été validé.

Travaux voirie 2021 : le programme annuel a été établi avec le technicien de la communauté de communes.

Chemin des «Ramières » : Une rencontre avec le nouveau Sous -Préfet de Nyons aura lieu en mairie courant mars.

Réflexion sur un réaménagement ou déplacement de la cantine : Des propositions sont évoquées. Plusieurs conseillers proposent de trouver des renseignements sur les dispositions légales à appliquer pour l'aménagement d'une cantine.

Bâtiment de la mairie – 1^{er} étage : Il est décidé de contacter un architecte pour envisager le réaménagement d'un logement sur une partie de l'étage.

Vestiaires stade : Des financements sont disponibles à la fédération française de Foot pour réaménager les locaux existants. Une esquisse est proposée aux élus. Ce projet pourrait être étudié si les aides sont maximales.

Site Internet : Pour permettre à la personne chargée de la mise à jour du site « d'avoir la main » sur un maximum d'actions, un devis de 300 euros établi par le créateur du site a été validé.

10 – Questions diverses :

Les délégués à la commission Urbanisme de la Communauté de communes ont assisté à une réunion sur le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Des précisions sur cette rencontre seront apportées, après réception du compte rendu, lors du prochain conseil.

PNR Action Ecoles : Le PNR participe financièrement pour 2275€ aux actions suivantes : Ecole vieux village « Ballades au Vieux village » et Maternelle « musique »

5G : l'opérateur FREE annonce la mise en service en fin d'année 2021 de la 5G sur le relais de la Coste.

La séance est levée à 23 heures